

## V - DELIVRANCE DES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS :

\* **Au cours d'une des deux réunions d'informations** (durée 1 H à 1 H 30) qui auront lieu à la Mairie de ROSENDAEL, Place des Martyrs de la Résistance, à 14 H 30 :

- le Mercredi 24 Janvier 2018
- le Mercredi 31 Janvier 2018

Il est fortement conseillé d'assister à une réunion d'informations.

\* **à partir du 1<sup>er</sup> Février 2018** :

- En téléchargeant le dossier disponible sur notre site : [www.ifsich-dunkerque.fr](http://www.ifsich-dunkerque.fr)
- A l'Institut de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 30 du lundi au vendredi
- Par courrier, nous envoyer une enveloppe à l'adresse du candidat  
[Enveloppe format 32,5 x 23,5 – timbrée à 1 € 70(tarif 2017 pour lettre entre 20 et 100g)]

## VI - CALENDRIER 2018 :

- **Clôture des inscriptions : 12 Mars 2018**

Dépôt de dossier à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers avant 16H30  
Par courrier : minuit cachet de la poste faisant foi

- **Epreuves d'admissibilité : 11 Avril 2018**
- **Résultats d'admissibilité : 15 Mai 2018 à 10 H 00**
- **Epreuves d'admission : Jeudi 24 Mai et Vendredi 25 Mai 2018**
- **Résultats d'admission : 20 Juin 2018 à 10 H 00**
- **Confirmation d'inscription : Date limite : 2 Juillet 2018**



Admission à l'Institut de Formation  
en Soins Infirmiers de DUNKERQUE

## Préparation au diplôme d'Etat d'infirmier(e)

### I - ORGANISATION :

Les **épreuves de sélection** sont organisées par des regroupements d'Instituts de Formation en Soins Infirmiers.

L'Institut de DUNKERQUE appartient au regroupement D.

Les candidats ne déposent qu'un seul dossier d'inscription par regroupement dans l'Institut de Formation en Soins Infirmiers où ils souhaitent être affectés en priorité.

**Pour le regroupement D**, les épreuves de sélection permettent l'accès à l'un des quatre Instituts de Formation en Soins Infirmiers suivants :

- I.F.S.I. du S.I.H. DU S.S. N°3, 4 rue de l'ancien calvaire B.P. 145 110 places  
62604 BERCK SUR MER  
Tél : 03 21 09 05 47
- I.F.S.I. du Centre Hospitalier, rue Monod B.P. 609 105 places  
62321 BOULOGNE SUR MER  
Tél : 03 21 99 30 61
- **IFSI du Centre Hospitalier, Impasse floral CS. 76367 100 places**  
**59 385 DUNKERQUE Cedex 1**  
**Tél : 03 28 28 56 80**  
**[www.ifsich-dunkerque.fr](http://www.ifsich-dunkerque.fr)**
- I.F.S.I. du Centre Hospitalier de la région de SAINT OMER, 70 places  
HELFAUT, B.P. 357  
62505 SAINT OMER Cedex  
Tél : 03 21 88 74 40

**EPREUVES D'ADMISSIBILITE : le Mercredi 11 Avril 2018**, même date que les regroupements A et B (voir point IV)

**Toutes les informations concernant la scolarité, les frais divers, les possibilités de bourses d'études ... peuvent être obtenues directement auprès de chaque Institut.**

## II - CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION :

1) Etre âgé de 17 ans au moins au 31 Décembre de l'année des épreuves.

2) S'acquitter des droits d'inscription : **98 €**

**Les droits d'inscription versés restent acquis au Centre Hospitalier de DUNKERQUE.**

3) Etre titulaire :

\* Soit d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat (arrêté du 25/08/1969 modifié).

*(Les candidats de classe terminale sont autorisés à se présenter aux épreuves sous réserve de l'obtention du baccalauréat)*

ou de l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université ESEU, ou DAEU

\* Soit d'un titre homologué au minimum au niveau IV.

\* Soit du Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique à condition d'avoir 3 ans d'exercice professionnel dans le secteur hospitalier ou médico social à la date de la clôture des inscriptions.

\* Soit justifier au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 d'une activité professionnelle de 3 ans en secteur sanitaire et médico-social ou de 5 ans dans un autre secteur d'activité (L'activité professionnelle doit avoir donné lieu à cotisation à Sécurité Sociale) et être autorisé à se présenter aux épreuves dans le cadre de **la présélection**.

Les personnes intéressées doivent adresser une demande écrite à :

**Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France**  
**Direction de l'Offre de Soins – SD Ambulatoire –**  
**Service Gestion et Formation des Professionnels de Santé**  
**556, Avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE**

en joignant une enveloppe 21x29.7 affranchie au tarif de 3.40 € à leurs nom et adresse afin de recevoir un dossier d'inscription  
*retour des dossiers à la date du 8 Décembre 2017 (minuit cachet de la poste faisant foi)*

**DISPENSE DE SCOLARITE** (Voir notices spécifiques)

Le titulaire d'un diplôme d'infirmier ou d'un titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un État Membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, sous réserve de la réussite aux épreuves de sélection spécifiques (qui sont organisées simultanément).

Les titulaires d'un Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture justifiant de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein, sous réserve d'avoir réussi un examen d'admission organisé simultanément

## III - LES EPREUVES DE SELECTION :

### **1) Deux épreuves d'admissibilité :**

- Une épreuve écrite et anonyme : étude d'un texte relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et sociale suivi de trois questions - durée : 2 H notée sur 20 points

- Une épreuve écrite et anonyme de tests d'aptitude - durée : 2 H notée sur 20 points

Pour être admis à passer l'épreuve d'admission, il faut obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40.

**Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.**

### **2) Une épreuve d'admission :**

- Entretien avec un Jury, composé de trois personnes. Les candidats sont interrogés sur un thème concernant le domaine sanitaire et social – notée sur 20.

Pour être admis dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers, il faut obtenir au moins 10 sur 20.

## IV - AUTRES REGROUPEMENTS D'INSTITUTS :

Vous pouvez vous présenter dans d'autres regroupements d'Instituts de la Région Nord - Pas-de-Calais, pour connaître leurs modalités d'organisation des épreuves de sélection, informez-vous auprès des Instituts concernés :

- **Regroupement A** : CAMBRAI - VALENCIENNES - MAUBEUGE

- **Regroupement B** : ARMENTIERES - ARRAS - ROUBAIX - SAINT VENANT - LILLE : 6 instituts

- **Regroupement C** : CROIX ROUGE FRANCAISE de : ARRAS - BETHUNE - CALAIS - DOUAI - LENS - ROUBAIX – TOURCOING